

Adopté: 2013-01-08

Politique IHAH

POLITIQUE LINGUISTIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DU FRANÇAIS

La présente politique s'inscrit dans le cadre de la quatrième mesure du Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (ci-après appelé MEQS). (Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire.)

Contexte

La Commission scolaire New Frontiers (CSNF) est l'une des neuf commissions scolaires anglophones du Québec qui dessert les élèves dans les secteurs de la jeunesse, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Le territoire de la Commission comprend la ville de Châteauguay et ses municipalités environnantes, toute la région de la vallée de Châteauguay jusqu'à la frontière américaine incluant Mercier, Ste Martine, Howick, Ormstown, Franklin, Huntingdon et la région d'Hemmingford et leurs municipalités environnantes, ainsi que Salaberry-de-Valleyfield et ses municipalités environnantes.

La CSNF offre un programme bilingue pour permettre à ses élèves d'obtenir leur diplôme en maîtrisant le français écrit et parlé.

Défis

Les programmes de français de la CSNF doivent répondre aux paramètres du Plan d'éducation du Québec, tout en offrant des choix aux parents et en offrant la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins des élèves.

Lois, règles et politiques

La CSNF est régie par la législation québécoise, qui comprend entre autres

- I. Le Régime pédagogique
- II. La charte de la langue française
- III. Loi sur l'instruction publique
- IV. Le Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire du MEQ
- V. Programme de formation de l'école québécoise

Mesures locales

La politique linguistique de CSNF est alignée sur les dispositions d'autres documents locaux tels que

- I. Son plan stratégique
- II. L'accord de partenariat MEQ-CSNF
- III. L'accord de gestion et de réussite éducative conclu entre la CSNF et chacune de ses écoles et centres.

Principes de mise en scène

La vision

La CSNF motivera ses élèves à devenir des apprenants tout au long de leur vie et leur donnera les moyens de devenir des membres de la société responsables et contributifs, appliquant leurs connaissances afin de s'adapter à un monde diversifié et changeant.

La mission

Pour réaliser notre vision, notre mission est de : Offrir des expériences qui pousseront nos élèves à apprendre et à développer le respect d'eux-mêmes, des autres et de l'environnement ; Engager les élèves, les parents, le personnel et la communauté en tant que partenaires éducatifs ; Encourager et soutenir tous les employés pour atteindre l'excellence et améliorer ainsi l'apprentissage des élèves ; Maintenir un environnement d'apprentissage sûr et sain où chacun a le sentiment d'appartenir à un groupe et d'être apprécié.

Objectifs

Les objectifs de la Commission scolaire New Frontiers sont les suivants :

1. Former des étudiants bilingues, biculturels et alphabétisés en offrant des programmes de français de haute qualité à tous les étudiants.
2. Aider les écoles à accroître l'exposition des élèves à la langue française par le biais d'activités culturelles, parascolaires et de garderie en français, conformément au plan stratégique de la CSNF.
3. Privilégier la progression de l'acquisition du français parlé au niveau du lycée.
4. Veiller à ce que les objectifs de la CSNF en matière de langue française soient mis en œuvre par les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle de la CSNF afin d'améliorer les chances de réussite des élèves sur le marché du travail.
5. Veiller à ce que tous les enseignants de français soient qualifiés afin de favoriser un enseignement du français de haute qualité dans toutes les écoles et tous les centres.
6. Continuer à offrir des cours de français, par l'intermédiaire de notre département d'éducation des adultes, à tous les groupes d'employés, afin de faciliter l'amélioration de leurs compétences en français.
7. Adhérer à l'accord de partenariat entre le MEQ et la CSNF visant à améliorer les compétences linguistiques en anglais et en français.
8. Offrir des programmes dans l'ensemble de la CSNF, dans le cadre des paramètres du Plan d'éducation du Québec, qui offrent des choix aux parents et qui sont flexibles pour répondre aux besoins des élèves.

Actions et suivi

La CSNF continuera à poursuivre et à surveiller les objectifs décrits précédemment et continuera à utiliser tous les outils pédagogiques nécessaires pour évaluer le niveau de français de ses élèves.

Des activités de développement professionnel et des projets spécifiques visant à accroître l'appréciation de l'alphabétisation et de la culture françaises continueront d'être offerts par le département des services éducatifs.

Communication

1. Les communications écrites avec le gouvernement se font en français.
2. Les communications écrites avec le personnel se font en anglais ou en français à la demande de l'employé.
3. Toutes les nouvelles et informations écrites sont diffusées en anglais et en français, dans la mesure du possible et dans la limite des capacités du personnel.
4. Les communications écrites avec les parents concernant les progrès de leur enfant se font en anglais ou en français à la demande des parents.
5. La politique linguistique fera partie du registre des politiques, procédures et règlements disponibles sur Internet pour le public, en anglais et en français.

* En référence à l'article 28 de la Charte de la langue française, toute la communication écrite pédagogique (journal *Vision*, bulletins d'information des élèves) sera produite dans la langue de la matière enseignée.

Application

Cette politique s'applique à tous les élèves et à tout le personnel de la CSNF.

Responsabilité

Le Conseil des commissaires est responsable de l'adoption de la politique et l'administration de la commission scolaire est responsable de l'application de la politique.